

COMMUNE DE BEURAINS
(Pas-de-Calais)
ARRETE N° ODP-2025-27

PORTANT PERMIS DE STATIONNER

Le Maire de la Commune de BEURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants et L 2213-1 et suivant ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

Vu la demande de la société ARTDEM l'art du déménagement domicilié au 105 avenue Fernand Lobbedez, 62000 Arras en date du 20/06/2025 sollicitant une autorisation de stationnement en vue d'effectuer un déménagement ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le bon déroulement du déménagement ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1 : le lundi 28 juillet 2025, ARTDEM l'art du déménagement est autorisé à stationner un camion de déménagement au 6 Résidence RINGO à Beaurains. Le stationnement des véhicules est interdit sur les emplacements face à la maison de 7h00 à 19h00.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 3 : ARTDEM l'art du déménagement occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai.

Article 7 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Beaurains,
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- La société ARTDEM l'Art du déménagement,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 25/06/2025
Fait à BEURAINS, le 23/06/2025

Cédric DUPOND
Maire,

